

MERCREDI 9 OCTOBRE 2013 | 15H21



MES FAVORIS Tours [x] - Poitiers [x]

Loir-et-Cher - La Chapelle-Saint-Martin-en-Plaine - La chapelle-saint-martin-en-plaine

Enquête publique pour le parc éolien

23/09/2013 05:27

Le conseil municipal de La Chapelle-Saint-Martin s'est tenu, vendredi, sous la présidence du maire Joël Moreaux. Il a traité des questions suivantes.

Val d'eau. Plusieurs conseillers municipaux ont signalé des dysfonctionnements et un manque d'information de la part du syndicat Val d'eau sur les chantiers d'adduction et d'assainissement, particulièrement dans les hameaux de « Chouzy » et de « Morvilliers ».

Foyer rural. La construction d'un local de rangement pour le matériel nécessite un emprunt de 30.000 € remboursable sur cinq ans. C'est la Caisse d'Épargne avec un taux fixe de 2,09 % qui est retenue.

Accueil périscolaire. Face au nombre important d'enfants qu'il a fallu recevoir après l'école, le maire a pris la décision urgente de transférer l'accueil périscolaire à la Maison des associations. Il explique que cette solution ne peut être que provisoire et propose la construction rapide d'un bâtiment sur une parcelle communale proche du nouveau lotissement. Le débat amène les conseillers à évoquer les problèmes complexes de compétences entre la commune et le Sivos (syndicat scolaire intercommunal) avec, en toile de fond, les nouveaux rythmes scolaires qui devraient changer la donne à la rentrée 2014. La volonté du maire est d'aller vite pour déposer à temps des demandes de subventions. Une procédure adaptée lui permet d'éviter un appel d'offres, six architectes seront contactés directement. Le coût de l'opération est estimé à 280.000 € HT environ.

Fête du 14 Juillet. Des contacts sont en cours avec la municipalité de Mulsans pour étudier l'organisation partielle conjointe de la fête du 14 Juillet.

Parc éolien. Une conseillère municipale demande des explications quant à l'avis d'enquête publique en date du 6 septembre 2013 concernant l'autorisation d'exploiter un parc éolien sur les communes de La Chapelle et de Villexanton présentée par la société VSB Énergies Nouvelles. Le maire fait part de son étonnement quand il a reçu ce dossier, il pensait que l'affaire était close depuis l'arrêté du préfet de région qui excluait la Beauce ligérienne des zones favorables à l'énergie éolienne. Renseignements pris auprès de la préfecture, c'est une procédure administrative normale, la demande d'exploitation de l'éventuel parc éolien doit suivre son cours. Il y aura donc enquête publique du 14 octobre au 14 novembre inclus. Un dossier est déposé dans les deux mairies ainsi que dans toutes les mairies limitrophes ou concernées. Le public pourra en prendre connaissance et formuler ses observations. Les conseils municipaux seront amenés à se prononcer avant le 30 novembre. L'avis d'enquête publique est affiché dans les mairies concernées.

Cor. NR : B. Fauquembegue

Suivez-nous sur [Facebook](#)

A lire aussi sur La NR

- ▶ Contrôles de gendarmerie sur tout le département
- ▶ État de santé critique pour Steven Barillet
- ▶ Etat Civil
- ▶ Trop de TVA pour Beauval ?
- ▶ Un gros calibre à Blois

Ailleurs sur le web

- ▶ La meilleure contraception après un bébé ([INPES](#))
- ▶ Running, apprenez à vous fixer des objectifs ambitieux ([Kalenji](#))
- ▶ Rugby : les ligues française et anglaise créent une coupe d'Europe concurrente ([francetv info](#))
- ▶ Contraception : la double protection, c'est mieux ! ([Choisir sa contraception](#))

[?]

Vous êtes ici : [Enquête publique pour le parc éolien](#)